

Sujet : [INTERNET] NON à la carrière de calcaire en Brenne
De : "> Hilde De Meyer (par Internet)" <hilde.de_meyer@skynet.be>
Date : 09/10/2017 20:08
Pour : <ddcspp-ep-carriere-poulnystpierre@indre.gouv.fr>

Cher Mr Hubert Jouot,

Veillez trouver en annexe une lettre vous adressée, exprimant mon non-accord avec l'intention d'implanter une carrière de calcaire dans le parc naturel régional de la Brenne.

Je vous en souhaite une bonne réception et j'espère que vous voudrez bien en tenir compte.

Veillez agréer, Mr le Commissaire enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Hilde De Meyer

– Pièces jointes :

Brenne_lettre au commissaire.pdf

1,1 Mo

NON à la carrière de calcaire en Brenne !!!

Cher Mr. le Commissaire enquêteur,

Etant grand amateur du Parc naturel régional de la Brenne, j'ai été fort surpris d'apprendre qu'il y a des intentions d'implanter, **DANS le Parc!**, une carrière de calcaire de 17ha, 100 000 à 120 000 tonnes de calcaire excavés par an pendant les 30 ans à venir, ce qui équivaut à 40 à 50 camions de 20 à 25 tonnes par jour. Tout ceci se passera à 300m de La Boudinière, à 1km seulement de La Chaume, et d'autres hameaux ... Hélas, les habitants ne seront pas les seules victimes du terrible impact:

- perte de terre et d'espace,
- perte de tranquillité
- perte de l'aspect rural,
- dispersion de vagues de poussière causée par l'exploitation, par le broyage des blocs et par des camions,
- gêne du bruit causé également par l'exploitation, le broyage, les camions, ...
- perte de valeur des propriétés

Il y aura aussi l'attaque de la nature, d'un eco-système précieux et fragile. Ici l'impact sera également dévastateur.

Si jamais, dans le pire des cas, les entreprises reçoivent la permission d'exploiter une carrière de calcaire à Pouligny-saint-Pierre, en Brenne, des précédents importants seront créés pour d'autres attaques contre le Parc naturel de la Brenne.

Alors où se terminera cette folie???

Comme la nature ne peut pas se défendre, c'est moi qui prends la parole à sa place.

En 1989 La Brenne a été classée comme 'Parc naturel régional de la Brenne', préservant ainsi une des zones humides continentales les plus importantes de la France. Cette région est reconnue au niveau international, pour la richesse de sa faune et de sa flore.

C'est son écosystème à très haute bio-diversité (très haute densité de différentes espèces précieuses par mètre carré) qui a aidé à relancer l'économie locale : les fournisseurs de produits locaux, l'hôtellerie-restauration, l'artisanat, l'agriculture, l'habitation primaire et secondaire, la rénovation des vieilles maisons caractéristiques, ... ils ont tous repris haleine !

La carrière se situera dans une zone tampon du 'Coeur de la Brenne' et à proximité d'une zone de raccordement naturel, un ruban vert, le long des berges boisées d'un petit ruisseau, affluent du Suin qui se jette à son tour dans la Creuse. Ce ruban vert fonctionne comme liaison entre différents écosystèmes et est d'une grande valeur écologique. La carrière causera une fragmentation de ce ruban vert et mettra en danger la vie de grands et petits, mammifères, des oiseaux, des reptiles, des amphibiens, des insectes et de la flore. L' équilibre fragile sera totalement perturbé et bouleversé. Le raccordement des différents habitats, font la squelette de la nature, ce sont des ancrages naturels.

C'est exactement là que cet immense obstacle de 17ha sera implanté ... carrière, bâtiments, grues, tapis roulants, machines à broyer, accès revêtis, accès interdit, zone dangereuse, ...

Le vrai point fort de la Brenne, c'est son caractère rural, sa nature, sa tranquillité, c'est ce qui attire les visiteurs, les éco-touristes, de nouveaux habitants, ... C'est ça qui fait tourner également l'économie locale, ce qui apporte des revenus pour la région.

La carrière de calcaire ne s'accorde, en aucun cas, avec la Brenne!

NON à la carrière de calcaire!

Sincères salutations

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hilde DE MEYER', enclosed within a simple rectangular box.

Hilde DE MEYER